



PROJET SPORTIF TERRITORIAL

de Nouvelle-Calédonie

2024 - 2029



JUIN 2024

NOUVELLE-CALÉDONIE



La Nouvelle-Calédonie, île du Pacifique sud située à l'est de l'Australie et au nord de la Nouvelle-Zélande, abrite une population d'environ 270 000 habitants* et se trouve à 17 000 kilomètres de la France métropolitaine.



L'île principale, nommée la **Grande Terre**, est traversée du Nord au Sud par une chaîne de montagnes imposante, offrant des vues spectaculaires. Elle s'étend de l'île des Pins au Sud à l'archipel des Belep au Nord. Les **îles Loyauté**, d'origine corallienne, présentent un relief plat et des eaux cristallines. Le climat de la Nouvelle-Calédonie, qualifié de "tropical océanique", se divise en une saison chaude, de mi-novembre à mi-avril et une saison fraîche, de mi-mai à mi-octobre.

Les amateurs de sports nautiques, tels que la plongée, la voile, le surf et le kayak, profitent des eaux protégées par le lagon, tandis que les passionnés de randonnée et de cyclisme explorent les sentiers et les routes qui parcourent les montagnes et les côtes pittoresques de l'île. En outre, le climat agréable favorise également la tenue d'événements sportifs et de compétitions tout au long de l'année, faisant de **la Nouvelle-Calédonie un territoire propice aux sports de tous niveaux.**

* recensement 2019



La Nouvelle-Calédonie est une **collectivité d'outre-mer à statut particulier**, conféré par la Constitution française. En vertu de ce statut, la Nouvelle-Calédonie bénéficie d'une large **autonomie** dans de nombreux domaines, tels que l'éducation (enseignement primaire et secondaire), la santé, l'environnement et le sport, tout en maintenant des liens étroits avec la République française.

Les **institutions** de la Nouvelle-Calédonie comprennent le Congrès, le gouvernement¹, le Sénat coutumier, le CESE², ainsi que les conseils coutumiers. La représentation de l'État est assurée par le Haut-Commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie. Les trois provinces, Nord, Sud et îles Loyauté, ainsi que les communes, sont des collectivités territoriales et possèdent leurs propres assemblées délibérantes.

La Nouvelle-Calédonie exerce les **compétences en matière de sport**. Néanmoins, l'accompagnement du secteur se fait de la manière suivante :



La Nouvelle-Calédonie possède la compétence en matière de réglementation des activités sportives et socio-éducatives, d'infrastructures et de manifestations sportives et culturelles.



Les 33 communes du territoire déploient des actions en matière d'animation du sport, principalement en soutien aux associations de la commune et/ou via la gestion des équipements communaux.



Chaque province possède des services administratifs chargés d'accompagner le secteur sportif, notamment en soutien des projets de développement.



L'Etat, via le haut-commissariat de la République, accompagne la Nouvelle-Calédonie dans la mise en œuvre de ses politiques publiques sportives.



NOUVELLE-CALÉDONIE

¹ dénommé « la Nouvelle-Calédonie » dans le reste du document

² CESE = conseil économique, social et environnemental



Dans le cadre de la loi du 1er août 2019 portant création de l'Agence Nationale du Sport (ANS), la Conférence Régionale du Sport de Nouvelle-Calédonie (CRdS), ainsi que la Conférence des Financeurs du Sport (CdFS) ont été créées et mises en place le 10 octobre 2022.

La Mission d'Appui au Sport (MAS-HC), rattachée au Haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie, assure le secrétariat des deux conférences. Elle a notamment été chargée d'accompagner la réalisation du diagnostic territorial et du **Projet Sportif Territorial** (PST) de Nouvelle-Calédonie.

La CRdS de Nouvelle-Calédonie regroupe en son sein 4 collèges :

- le collège de l'Etat ;
- le collège des collectivités territoriales ;
- le collège du mouvement sportif ;
- le collège du monde économique.

En charge de la réalisation et de l'adoption du PST, elle s'inscrit dans une volonté d'approfondir la concertation des acteurs locaux dans la définition de stratégies locales et d'apporter de la cohérence aux diverses actions menées localement dans le secteur du sport.

En adéquation avec la stratégie et les orientations du PST, la CdFS de Nouvelle-Calédonie a pour rôle d'émettre des avis sur le cofinancement des projets les plus structurants.

Le présent PST, sur la base d'un diagnostic préalablement établi, est le fruit d'une démarche de concertation et définit une **stratégie partagée de développement du sport à l'échelle du territoire pour les cinq années à venir**. Construit et validé collégialement, il constitue un outil de référence et un document stratégique pour les acteurs du sport sur le territoire de Nouvelle-Calédonie.



Enfin, et prenant en compte la particularité de la Nouvelle-Calédonie, notamment en ce qui concerne la répartition référendaire et organique des compétences en matière de sport, il convenait d'inscrire le Projet Sportif Territorial en complémentarité et en cohérence avec le « **Plan stratégique de la pratique sportive en Nouvelle-Calédonie** » adopté par la délibération n°396 du 20 février 2019.

Pour mémoire, ce dernier comporte 4 axes stratégiques :

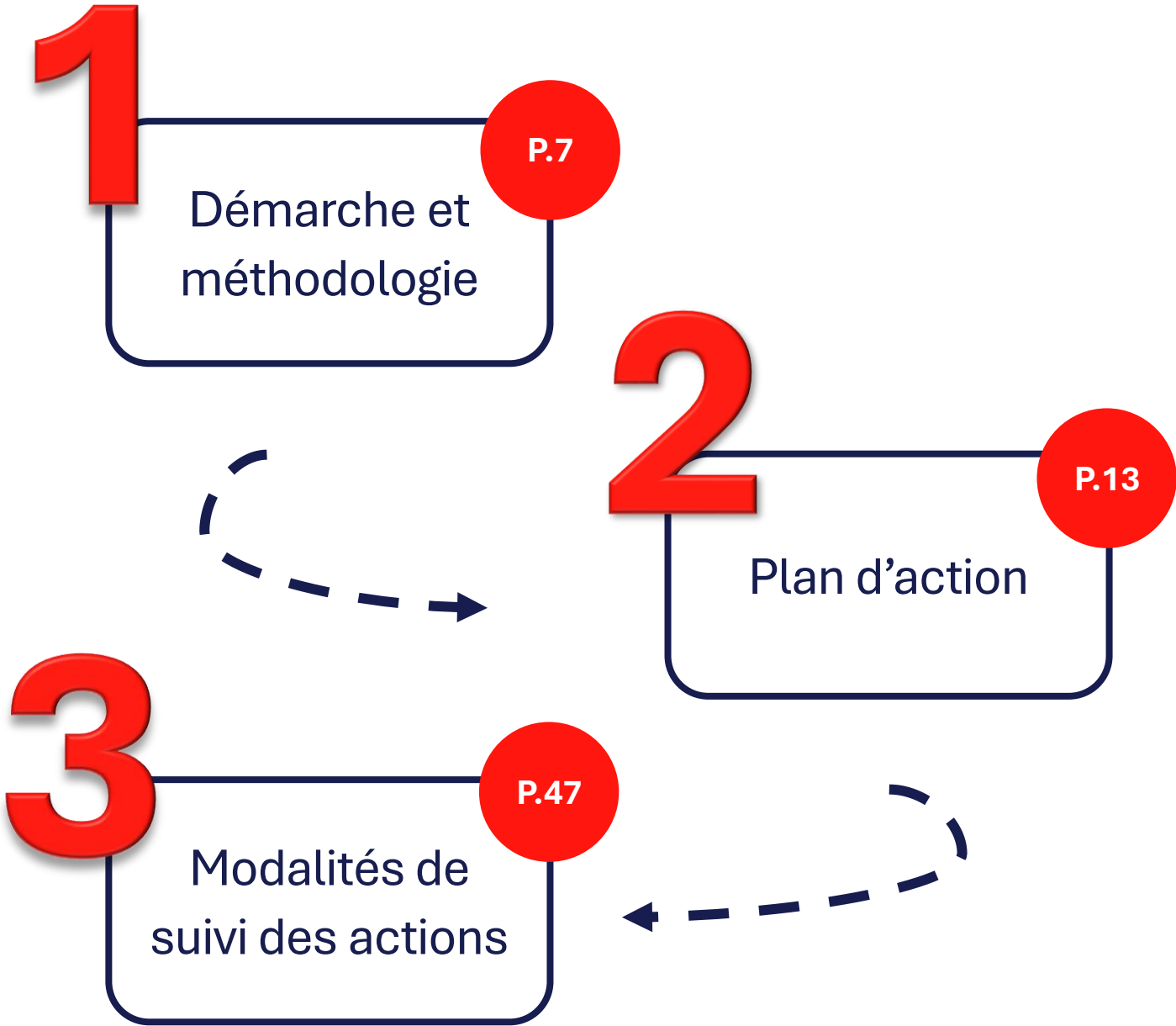
- Axe 1 : la gouvernance du sport ;
- Axe 2 : l'activité physique et sportive vecteur de développement social et de santé ;
- Axe 3 : le sport vecteur de développement territorial ;
- Axe 4 : l'accès au sport de haut niveau.

Le PST de Nouvelle-Calédonie vient donc conforter, voire compléter ce plan stratégique, en fonction des données actualisées au travers du récent diagnostic territorial.





SOMMAIRE

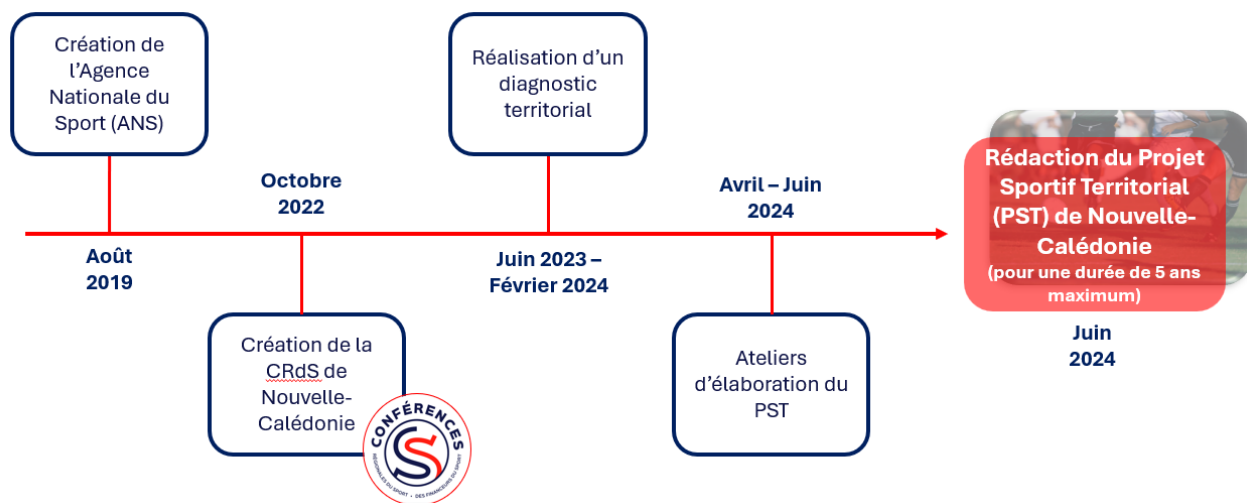


Démarche et méthodologie



L'élaboration du **Projet Sportif Territorial** s'est inscrite dans une démarche collaborative, mobilisant les membres de la conférence régionale du sport, ainsi que des experts et des personnes ressources associés aux travaux, sollicités pour apporter leur éclairage et partager leur expérience.

En amont du PST, le **diagnostic territorial** a lui aussi été réalisé selon une méthodologie participative, impliquant à la fois la population calédonienne et les spécialistes du sport sur le territoire.





Etablissement d'un diagnostic

Le Projet Sportif Territorial se base d'abord sur les constats dressés par le diagnostic territorial qui établit, en un temps donné, une photographie du sport sur le territoire de Nouvelle-Calédonie.

Ce diagnostic avait pour objectifs de :



Rendre compte de la réalité locale en matière de sport



Mettre en avant les atouts et les freins du territoire



Analyser les défis à relever pour le développement du sport

Ce diagnostic partagé a été réalisé selon une méthodologie collaborative, impliquant de nombreux acteurs du sport sur le territoire. Il a été construit de la manière suivante, en combinant une approche quantitative et qualitative :



Un **sondage** réalisé en 2023 par l'institut ISCOPE auprès d'un échantillon représentatif
1002 calédoniens interrogés
103 bénévoles interrogés



30 entretiens avec des acteurs du sport
(membres de bureau d'associations sportives, agents de la fonction publique, entrepreneurs, éducateurs sportifs, sportifs de haut niveau, sponsors)



3 ateliers d'intelligence collective
(dans chacune des 3 provinces)



Etablissement d'un diagnostic

Le diagnostic se structure autour des 5 thématiques suivantes :



Ce diagnostic permet d'identifier les **points forts** et les **marges de progression** du territoire et met en évidence les **opportunités** et les **menaces** afférentes au développement des activités physiques et sportives. Il permet également de définir un ensemble d'enjeux resserrés, qui a orienté les priorités dégagées dans le plan d'action du Projet Sportif Territorial.

En effet, au regard des données récoltées dans le cadre de ce diagnostic partagé, **certaines actions semblent prioritaires** pour le développement du sport en Nouvelle-Calédonie.



Les commissions thématiques

A la suite de l'analyse approfondie du diagnostic territorial, **cinq commissions thématiques ont été établies**. La création de ces commissions représente une étape cruciale dans la poursuite de l'élaboration du Projet Sportif Territorial, permettant ainsi de préciser les grandes orientations de la Nouvelle-Calédonie en matière de sport.



Chaque membre de la CRdS de Nouvelle-Calédonie a été invité à siéger au sein d'une ou deux commissions parmi les cinq traitées. Des présidents ont été désignés pour chaque commission lors de la séance plénière de la CRdS du 5 mars 2024.

Ces commissions avaient pour **rôle** de :

Définir les grands objectifs
en lien avec leur thématique

Identifier les actions
permettant d'atteindre
concrètement les objectifs fixés

**Déterminer des modalités
d'évaluation** afin d'opérer un
suivi des actions



Ateliers de travail des commissions



Pendant une période de 3 mois, sur la période d'avril à juin 2024, chacune des **5 commissions thématiques**, composée d'une dizaine de participants (membres de la CRdS & experts), s'est réunie sur une fréquence de 2 fois par mois à travers des **ateliers d'intelligence collective**.

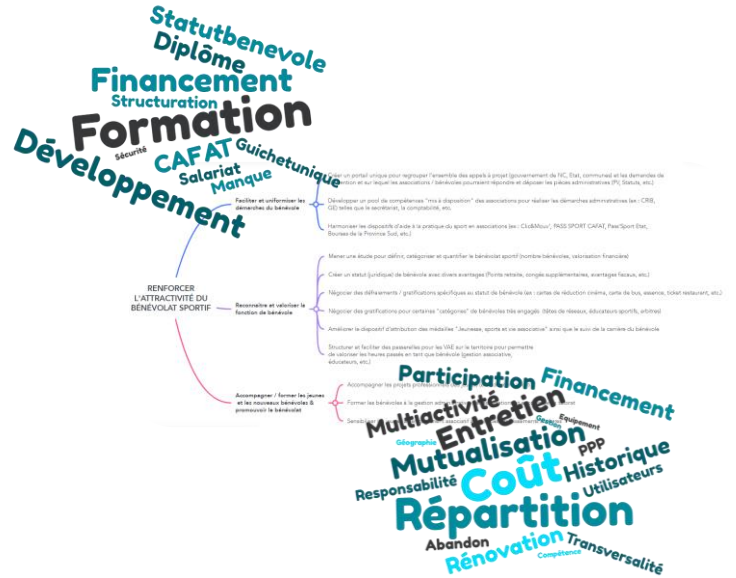
Au travers de ces ateliers, les débats et réflexions engagés avec l'ensemble des parties prenantes du sport ont permis de lancer une démarche collective visant à établir une **feuille de route partagée**, ainsi qu'un plan d'action concret.



20/11/2024 : CRdS
Adoption du PST

Une méthodologie participative et collective

Les ateliers collaboratifs ont permis de structurer et d'élaborer la présente feuille de route à travers **diverses méthodes d'animation** (post-it, paperboard, nuage de mots, mindmap, sondage, etc.).



Réunions n°1
des CT

Réunions n°2
des CT

Réunions n°3
des CT

Réunions n°4
des CT

Réunions n°5
des CT

**Définition des
objectifs
opérationnels**

**Identification
des actions à
mener**

**Caractérisation
des actions**

**Identification
des modalités
de suivi des
actions**

**Finalisation de la
feuille de route**

24 ateliers

52 participants

60 heures d'ateliers

Un rythme de travail soutenu a été maintenu tout au long du processus d'élaboration du PST avec un **engagement continu et assidu** de la part des acteurs, afin de garantir l'aboutissement d'un document complet et efficace répondant aux besoins spécifiques du territoire.

Plan d'action

2

Le territoire de Nouvelle-Calédonie a choisi de porter **5 grandes ambitions** pour le sport sur le territoire, déclinées en **objectifs opérationnels** (OO) qui structureront les **actions** et guideront les choix pour les 5 années à venir.

Ces ambitions représentent les **objectifs stratégiques** (OS) de notre feuille de route :



Objectif stratégique n°1 :

Professionnaliser le secteur sportif



Objectif stratégique n°2 :

Renforcer l'attractivité du bénévolat sportif



Objectif stratégique n°3 :

Favoriser la pratique des activités physiques et sportives des calédoniennes et calédoniens



Objectif stratégique n°4 :

Optimiser la gestion des équipements sportifs



Objectif stratégique n°5 :

Accompagner l'accès au sport de haut niveau



Chiffres clés 2023



653 kilomètres de sentiers de randonnée balisés

492 kilomètres de pistes VTT balisées



50 411
licenciés



695 associations sportives

170
événements sportifs déclarés



dont **12** handisport

et **14**
événements internationaux



551 infrastructures sportives
1 234 équipements sportifs



Le plan d'action



Un projet sportif territorial qui comprend :

5 objectifs stratégiques

17 objectifs opérationnels

46 actions identifiées*

63 indicateurs de suivi des actions



dont 7 actions phares



* Période de réalisation des actions :

- Court terme (- de 1 an) **CT**
- Moyen terme (de 1 à 3 ans) **MT**
- Long terme (de 3 à 5 ans) **LT**





Objectifs stratégiques et opérationnels



OS1 : Professionnaliser le secteur sportif

P.17

- OO1 : Développer les formations professionnelles
- OO2 : Renforcer l'employabilité
- OO3 : Repenser les modèles économiques des clubs

P.22

OS2 : Renforcer l'attractivité du bénévolat sportif

- OO4 : Faciliter et uniformiser les démarches du bénévole
- OO5 : Reconnaître et valoriser la fonction du bénévole

OO6 : Accompagner les jeunes et les nouveaux bénévoles et promouvoir le bénévolat sportif



OS3 : Favoriser la pratique des activités physiques et sportives (APS) des calédoniennes et calédoniens

P.27

- OO7 : Récolter, mesurer, évaluer et partager les données sur les APS
- OO8 : Développer l'accessibilité aux APS pour tous et renforcer le travail de proximité
- OO9 : Promouvoir la santé et le bien-être par les APS
- OO10 : Renforcer la pratique des APS à l'école

P.33

OS4 : Optimiser la gestion des équipements sportifs

- OO11 : Mutualiser la gestion, l'entretien et la rénovation des équipements entre toutes les institutions pour assurer une cohérence à l'échelle du territoire
- OO12 : Assurer la pérennité des infrastructures sportives
- OO13 : Développer les économies énergétiques et technologiques des infrastructures sportives



OS5 : Accompagner l'accès au sport de haut niveau

P.38

- OO14 : Bénéficier d'une structure dédiée au sport de haut niveau
- OO15 : Structurer la filière de formation des encadrants du sport de haut niveau
- OO16 : Accompagner les sportifs ayant un projet de haut niveau
- OO17 : Définir une politique du sport de haut niveau sur le territoire





Objectif Stratégique 1 : **Professionnaliser le secteur** **sportif**



Objectif Stratégique 1 : Professionnaliser le secteur sportif

La Nouvelle-Calédonie dispose d'un écosystème de ressources variées qui contribuent à la **professionnalisation** et au développement du secteur sportif.

Le Comité Territorial Olympique et Sportif de Nouvelle-Calédonie (CTOS-NC), qui fédère 45 ligues & comités régionaux et 1 fédération, et près de 700 clubs et 50 000 licenciés, joue un rôle central dans la coordination et la promotion de la pratique sportive sur le territoire, qui repose grandement sur le secteur associatif. Parmi ces ressources, on compte également les encadrants professionnels (employés et entrepreneurs), ainsi que les Groupements d'Employeurs (GESLS en province Sud et GENSL en province Nord) qui permettent la mutualisation de l'emploi sportif et le déploiement d'éducateurs sportifs sur le territoire.

Le diagnostic territorial a permis de mettre en lumière de nombreux défis relatifs à l'emploi sportif. En effet, un manque de « cadre » réglementaire entrave la formation et l'employabilité, tandis qu'un besoin urgent de ressources qualifiées, tant au niveau technique (cadres techniques, éducateurs sportifs) qu'au niveau des fonctions supports (administratif, finance, communication, etc.) se fait sentir. En parallèle, encourager la restructuration des clubs, à travers un accompagnement et la mise en place de stratégies concertées avec les acteurs du monde économique et sportif, semble aujourd'hui crucial pour assurer la stabilité et la pérennité de l'emploi sportif sur le territoire.

46 ligues, comités et fédérations sportives

629 emplois privés dans le domaine du sport¹

358 éducateurs sportifs



129 ETP² (emplois publics)



93 employés privés dans le domaine du sport¹



11M XPF investis via le FIAF dans la formation dans le secteur du sport entre 2019 et 2023³



NOUVELLE-CALÉDONIE

¹Source CAFAT (2022)

²Au sein des communes et des 3 provinces (2023)

³Source FIAF



Objectif Stratégique 1 : Professionaliser le secteur sportif

001 : Développer les formations professionnelles

Sur le territoire, le secteur sportif ne dispose pas d'une convention collective spécifique. La création d'une branche professionnelle, via l'intervention et la concertation des partenaires sociaux, permettra d'offrir un cadre sécurisé et encadré aux salariés du secteur sportif, et de soutenir davantage la formation professionnelle.

D'ici là, en attendant la création de branche, élaborer une cartographie globale des besoins en formation, en tenant compte des besoins par discipline sportive et également de la dimension territoriale, semble plus que nécessaire. De plus, certaines formations métropolitaines qui n'existent pas à ce jour sur le territoire pourraient être proposées, par dérogation et de manière transitoire, dans le but de pouvoir former rapidement des animateurs sportifs.

La formation constitue un enjeu essentiel autour du développement de l'emploi sportif et doit favoriser l'émergence d'emplois adaptés aux besoins des acteurs sportifs et des usagers.

Action n°1 :

CT

Elaborer et mettre en place un plan de formation du sport mutualisé et cohérent, suite à un état des lieux des besoins

Action n°2 :

CT

Proposer la délivrance de formations CQP* et TFP* métropolitains en urgence au regard de la situation actuelle

Action n°3 :

CT

Faciliter et alléger les procédures de mise en place et de contrôle des certifications sportives calédoniennes

Action n°4 :

MT

Créer une branche professionnelle en rédigeant une convention collective du sport

Acteurs

- Nouvelle-Calédonie
- CTOS-NC
- Acteurs du mouvement sportif
- MEDEF
- Partenaires sociaux
- CCI NC
- Organismes de formation
- CCCP*

Bénéfices attendus

- Obtenir des personnes diplômées, en cohérence avec les besoins et l'employabilité
- Disposer rapidement de professionnels
- Disposer d'un cadre sécurisé pour les salariés du secteur sportif

Modalités de suivi

- Cartographie des besoins en formation
- Elaboration du plan de formation
- Nb de formations dispensées et de personnes formées
- Rédaction et adoption de la convention collective



NOUVELLE-CALÉDONIE

* CQP = Certificat de Qualification Professionnelle

TFP = Titre à Finalité Professionnelle

CCCP = Commission Consultative de la Certification Professionnelle



002 : Renforcer l'employabilité

L'emploi sportif est multiple au sein du territoire. Pourtant, le diagnostic territorial a révélé un déficit conséquent de forces vives dans le secteur sportif, et tout particulièrement un manque des professionnels suivants : cadres techniques, éducateurs sportifs pour la pratique quotidienne et pour le haut niveau, postes administratifs et financiers, postes d'évènementiel et de communication.

À titre d'exemple, le mouvement associatif évoque des difficultés de recrutement des « têtes de réseau » (agents de développement et coordinateurs) et de cadres techniques dans un certain nombre de disciplines sportives.

En outre, l'attractivité des emplois présents dans le secteur sportif constitue au même titre que la formation un levier de développement potentiel. Certains secteurs bénéficient d'abattement de charges sociales en Nouvelle-Calédonie, et une démarche de lobbying pourrait par exemple être initiée dans ce sens.



Action n°5 :

MT

Mettre en place un plan d'urgence de recrutement d'éducateurs et d'animateurs sportifs dans les quartiers et dans les tribus

Action n°6 :

MT

Elaborer et mettre en place un plan de recrutement des agents de développement pour les ligues et comités

Action n°7 :

MT

Obtenir des aides à l'emploi sportif

Action n°8 :

MT

Faire évoluer le cadre réglementaire local relatif aux groupements d'employeurs pour renforcer la mutualisation des emplois

Acteurs

- CTOS-NC
- Ligues et comités sportifs
- Nouvelle-Calédonie
- Provinces et communes
- Etat
- GESLS et GENSL

Bénéfices attendus

- Pallier le manque de forces vives dans le secteur sportif
- Assurer la pérennité des emplois sportifs
- Renforcer le tissu associatif sportif

Modalités de suivi

- Nb d'emplois dans le sport
- Nb de postes pourvus
- Actualisation du cadre réglementaire des groupements d'employeurs





003 : Repenser les modèles économiques des clubs

Depuis quelques années, les pratiques sportives et les attentes des pratiquants ont fortement évolué, et le mouvement sportif rencontre parfois des difficultés dans l'adaptation de son offre à ces mutations. Les clubs sportifs se retrouvent donc fragilisés dans un contexte de baisse des financements publics et de pratique autonome qui séduit de plus en plus.

Il convient de soutenir les associations sportives pour les aider à faire face à ces évolutions, à repenser leur stratégie et à développer un modèle économique plus durable. Renouveler les formats des offres sportives, challenger la tarification des activités et des adhésions, modéliser une approche marketing, proposer un cadre pouvant intégrer les pratiquants libres, trouver de nouveaux financements auprès du secteur privé, etc.

Renforcer la structuration du modèle associatif sportif est plus que jamais un enjeu majeur du territoire pour garantir l'accès de la pratique sportive au plus grand nombre.

Action n°9 :

MT

Repenser la stratégie du club en collaboration avec les ligues, comités et les politiques publiques

Action n°10 :

LT

Former et accompagner les bureaux des associations sur la conception des business plans et prévisionnels

Action n°11 :

LT

Accompagner les clubs dans le développement de nouvelles offres, sources potentielles de recettes

Action n°12 :

MT

Développer des mesures incitatives à destination du privé pour encourager le mécénat et le sponsoring

Acteurs

- CTOS-NC
- Acteurs du mouvement sportif
- Nouvelle-Calédonie (DSF*)
- Autres collectivités NC
- CCI NC
- Organismes de formation

Bénéfices attendus

- Clubs sportifs moins dépendants des subventions publiques
- Offre sportive des clubs plus adaptée aux attentes du public

Modalités de suivi

- Stratégie du club de demain
- Outils d'accompagnement
- Nb de clubs accompagnés
- Nb de dirigeants compétents en gestion administrative et comptable
- Modalités avec la DSF*





Objectif Stratégique 2 :
Renforcer l'attractivité du
bénévolat sportif





Objectif Stratégique 2 : Renforcer l'attractivité du bénévolat sportif

Le **bénévolat** participe grandement au dynamisme du secteur sportif en Nouvelle-Calédonie. Les bénévoles demeurent en effet des piliers de nombreuses organisations sportives, agissant en tant qu'entraîneurs, organisateurs d'événements et administrateurs, assurant le bon fonctionnement des clubs et des compétitions à tous les niveaux. Leur dévouement et leur passion contribuent à la promotion de l'activité physique et du bien-être des calédoniens.

Cependant, les lacunes en matière de données sur le bénévolat sportif (dernière étude réalisée datant de 2011) entravent la capacité à comprendre pleinement les besoins et les défis auxquels sont confrontés les bénévoles. Le diagnostic territorial met également en lumière un problème d'épuisement et de vieillissement des bénévoles qui peinent à trouver une relève. Pour cause notamment : la lourdeur des démarches administratives des projets sportifs.

Les défis du bénévolat en Nouvelle-Calédonie sont donc multiples et il apparaît essentiel, au travers d'actions concrètes, de renforcer l'attractivité du bénévolat et d'encourager l'engagement des bénévoles sportifs sur le territoire.

4 400 bénévoles
estimés dans le secteur
sportif



une **30aine** de formations par
an organisées par le CRIB¹ à
destination des bénévoles sportifs

61 % de bénévoles
engagés depuis plus de
10 ans²



92 % de bénévoles
poursuivront l'année
prochaine²

32 % de bénévoles
engagés depuis plus de
20 ans²



83 % de bénévoles allouent
au moins 1 jour/semaine à leur
engagement²



NOUVELLE-CALÉDONIE

¹ CRIB : Centres de Ressources et d'Information des Bénévoles (au sein du CTOS-NC)

² Sondage ISCOPE 2023 sur un échantillon de 103 bénévoles de plus de 18 ans, investis dans le secteur sportif en NC



004 :

Faciliter et uniformiser les démarches du bénévole

Les bénévoles jouent un rôle crucial en assurant le bon fonctionnement des associations et des événements sportifs en Nouvelle-Calédonie.

Cependant, l'une des difficultés auxquelles ils sont souvent confrontés est la gestion des démarches administratives, qui peut être complexe, chronophage, voire laborieuse. Pour de nombreux bénévoles, déjà engagés dans leurs activités sportives, jongler avec ces tâches peut être décourageant et épuisant.

Simplifier les démarches administratives permettrait donc d'augmenter le taux de réponses aux appels à projet (AAP) et aux demandes de subventions, ainsi que le nombre d'associations bénéficiaires. Cela permettrait également de favoriser l'engagement de nouveaux bénévoles.



Action n°13 :

LT

Créer un portail unique pour regrouper l'ensemble des AAP* et des demandes de subventions, et sur lequel les associations pourraient répondre et déposer les pièces administratives

Action n°14 :

CT

Structurer la mise à disposition des compétences proposées aux associations pour faciliter les démarches administratives

Action n°15 :

CT

Harmoniser les dispositifs d'aide à la pratique du sport en associations (Clic&Mouv', PASS SPORTS CAFAT, Pass'Sport Etat, bourses des provinces, etc.)

Acteurs

- Collectivités NC
- Etat
- GESLS et GENSL
- CTOS-NC
- Associations

Bénéfices attendus

- Simplification administrative
- Gain de temps conséquent
- Allègement des tâches
- Meilleure fluidité et réactivité

Modalités de suivi

- Création et taux de satisfaction du portail
- Taux de réponses aux AAP
- Nb d'associations bénéficiaires des AAP
- Sollicitations des GE



*AAP = Appel à projet



005 : Reconnaître et valoriser la fonction du bénévole

Les bénévoles, malgré leur dévouement, ne perçoivent pas toujours une reconnaissance adéquate de leur contribution au sein du mouvement sportif, ce qui a un impact fort sur l'adhésion et la pérennisation du bénévolat sportif.

Le défi passe d'abord par une meilleure compréhension de leurs motivations, leurs attentes, les enjeux auxquels ils font face, mais également de leur poids économique dans le paysage sportif. Une nouvelle étude, en continuité des démarches déjà réalisées par la DJS-NC*, permettrait de mettre en lumière ces aspects.

Il semble aujourd'hui nécessaire de reconnaître le rôle du bénévole à travers la mise en place de mesures incitatives permettant de gratifier les bénévoles les plus engagés.

Valoriser le travail des bénévoles sportifs et faciliter leur engagement permettra de promouvoir un bénévolat sportif dynamique et durable.

CT

Action n°16 :

Mener une enquête pour définir, catégoriser et quantifier le bénévolat sportif



MT

Action n°17 :

Légiférer sur un statut (juridique) de bénévole sportif avec divers avantages (points retraite, congés supplémentaires, avantages fiscaux, gratifications, etc.)

MT

Action n°18 :

Renforcer l'information et l'accompagnement pour accéder au VAE dans le but de permettre la valorisation des heures passées en tant que bénévole

Acteurs

- Nouvelle-Calédonie (DJS*, DTEFP*, DAJ*)
- Autres collectivités NC
- Etat
- CTOS-NC
- GESLS et GENSL
- Partenaires sociaux

Bénéfices attendus

- Avoir une image précise du bénévolat sportif en NC
- Augmenter l'engagement du bénévolat sportif

Modalités de suivi

- Réalisation de l'étude
- Rédaction, vote et application du texte (statut bénévole)
- Avantages acquis par les bénévoles
- Evolution du nb de bénévoles sportifs



* DJS = Direction de la Jeunesse et des Sports

DTEFP = Direction du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

DAJ = Direction des Affaires Juridiques



Objectif Stratégique 2 :

Renforcer l'attractivité du bénévolat sportif

006 : Accompagner les jeunes et les nouveaux bénévoles et promouvoir le bénévolat sportif

Lorsque de nouveaux bénévoles intègrent le mouvement sportif, ils sont souvent confrontés à la gestion de tâches administratives auxquelles ils ne s'attendent pas et qu'ils ne maîtrisent pas bien.

A travers un plan de formation visant à renforcer les compétences des bénévoles dans des domaines supports tels que la comptabilité, la gestion des ressources humaines, la communication, ou encore la maîtrise des outils numériques, l'objectif est d'améliorer l'efficacité de leurs initiatives, tout en les encourageant à poursuivre leur engagement.

En montrant aux jeunes que l'investissement associatif peut avoir un impact significatif et gratifiant, à travers des campagnes de sensibilisation et des témoignages, les associations encouragent une nouvelle génération de bénévoles à s'impliquer activement dans la communauté sportive et associative et à promouvoir le « vivre ensemble » indispensable au territoire.

Action n°19 :

Mettre en place un plan de formation en vue d'aider les bénévoles à la gestion administrative

CT

Action n°20 :

Mettre en place des campagnes pour sensibiliser les jeunes à l'engagement associatif

CT

Action n°21 :

Intégrer la notion de sport comme créateur de lien social dans les campagnes de sensibilisation à destination des jeunes

LT

Acteurs

- Collectivités NC
- Etat
- CTOS-NC
- ASS NC
- Associations sportives
- GESLS et GENSL

Bénéfices attendus

- Montée en compétences des bénévoles
- Plus de jeunes dans le mouvement associatif sportif
- Recréer du lien social entre les différentes communautés

Modalités de suivi

- Nb de formations dispensées
- Nb de bénévoles ayant suivi les formations
- Taux de satisfaction des bénévoles ayant suivi les formations
- Nb de campagnes de sensibilisation organisées





Objectif Stratégique 3 :
**Favoriser la pratique des activités
physiques et sportives des
calédoniennes et calédoniens**





Objectif Stratégique 3 :

Favoriser la pratique des activités physiques et sportives des calédoniennes et calédoniens

La pratique des **activités physiques et sportives (APS)** en Nouvelle-Calédonie se déploie de diverses manières. En effet, le territoire se prête autant aux engagements fédéraux qu'à la pratique libre, aux compétitions scolaires qu'aux défis professionnels, aux rassemblements tribaux qu'aux initiatives inclusives telles que le handisport et le sport adapté. Grâce à son climat et la richesse de son patrimoine culturel, la Nouvelle-Calédonie offre un cadre propice à la pratique sportive tout au long de l'année, et propose une offre dense et diversifiée, tout particulièrement dans le Grand Nouméa qui concentre 67% de la population calédonienne.

Avec une moyenne de 19 licenciés pour 100 habitants (versus 14,9 licenciés pour 100 habitants dans les départements et régions d'outre-mer), et une pratique sportive libre en plein essor, l'engagement est significatif et témoigne d'un territoire résolument tourné vers le sport.

Si près de la moitié des calédoniens pratique une activité sportive pour des motifs variés (santé, loisir, bien-être, etc.), des obstacles à la pratique sportive demeurent. Ces freins sont d'origines variées : maladies chroniques, difficultés d'accès géographiques et financières, contraintes professionnelles ou familiales, désintérêt pour le sport, etc. Favoriser la pratique des APS s'impose donc comme un des enjeux majeurs du territoire.

50 411 licenciés dont
600 licenciés de la ligue
calédonienne de sport adapté
et handisport¹



19 licenciés pour
100 habitants¹

56% des licenciés ont moins
de 18 ans et **38%** sont des
femmes¹



52% des calédoniens de +
de 15 ans ont pratiqué du sport
dans l'année²

65% des calédoniens
pratiquent du sport en autonomie,
17% en club, et **18%** en club
et en autonomie²



90% des calédoniens pratiquent
du sport au moins **1** fois / semaine,
parmi ceux qui pratiquent en
autonomie²



NOUVELLE-CALÉDONIE

¹ Source CTOS-NC – 2023

² Sondage ISCOPE 2023 sur un échantillon de 1002 calédoniens et calédoniennes de plus de 15 ans sur leur pratique sportive



Objectif Stratégique 3 :

Favoriser la pratique des activités physiques et sportives des calédoniennes et calédoniens

007 : Récolter, mesurer, évaluer et partager les données sur les APS

La connaissance sur les niveaux d'APS du territoire et sur les retombées induites est à parfaire, et les données semblent éparpillées au sein des différents acteurs : collectivités, mouvement sportif, organismes de santé, acteurs économiques, etc.

En découle la volonté partagée de créer un observatoire des APS en Nouvelle-Calédonie dans le but de centraliser toutes les données existantes, de collecter les données manquantes à travers le lancement d'études ciblées, et enfin de mutualiser et diffuser ces informations auprès des différents acteurs et du grand public. La création d'un site internet dédié pourrait par exemple servir de vitrine au partage de ces données.

Cet observatoire permettra notamment de renforcer la connaissance des domaines du sport tout en apportant des axes de développement pour ses parties prenantes.

Action n°22 :

CT

Créer un observatoire des APS sur l'ensemble du territoire

Acteurs

- Collectivités NC
- Etat (MAS HC)
- CTOS-NC
- ASS NC
- MEDEF
- Vice-rectorat NC
- USEP NC
- DDEC, FELP, ASEE
- CAFAT

Bénéfices attendus

- Renforcer la connaissance du secteur sportif sur le territoire
- Assurer la fiabilité méthodologique des études
- Contribuer à l'évaluation des politiques publiques du sport

Modalités de suivi

- Création de l'observatoire
- Actions mises en place par l'observatoire
- Nombre de visiteurs et de vues sur le portail



NOUVELLE-CALÉDONIE



Objectif Stratégique 3 :

Favoriser la pratique des activités physiques et sportives des calédoniennes et calédoniens

008 :

Développer l'accessibilité aux APS pour tous et renforcer le travail de proximité

L'accessibilité géographique des infrastructures sportives constitue un levier majeur de développement des pratiques et implique une prise en compte fine des spécificités territoriales. Des discussions pourraient par exemple être entreprises avec les organismes de transport pour désenclaver certains équipements et clubs de sport.

Le coût élevé des transports étant souvent un frein majeur pour les calédoniens, l'offre de transport pourrait par exemple être intégrée dans les dispositifs d'aide existants.

Enfin, renforcer le travail de proximité à travers les actions d'éducateurs sportifs, de bénévoles ou encore d'« ambassadeurs » dans les quartiers et les tribus, pourraient également contribuer à développer l'accessibilité aux APS pour tous les calédoniens. Cela permettrait de recréer du lien social entre les différentes populations du territoire.

LT

Action n°23 :

Faciliter le transport vers les APS

LT

Action n°24 :

Renforcer le travail de proximité des communes, des clubs et des groupements d'employeurs

Acteurs

- Collectivités NC
- Etat
- Partenaires privés
- CAFAT
- GESLS et GENSL
- Compagnies de transport
- Educateurs sportifs
- Bénévoles

Bénéfices attendus

- Rendre accessibles les pratiques sportives pour tous
- Réduire les inégalités territoriales
- Renforcer le partage, l'échange, le lien social
- Diminuer la délinquance et les incivilités

Modalités de suivi

- Nb d'actions mises en place sur le terrain
- Nb de bénéficiaires de ces actions, et leurs typologies (âges, sexe, etc.)





Objectif Stratégique 3 :

Favoriser la pratique des activités physiques et sportives des calédoniennes et calédoniens

009 : Promouvoir la santé et le bien-être par les APS

Le sport a des enjeux sociétaux forts et représente aujourd'hui un réel outil de développement local. En Nouvelle-Calédonie, il fait particulièrement écho aux enjeux de santé, de citoyenneté et d'environnement.

La santé et le bien-être représentent, selon l'étude de l'ISCOPE menée en 2023 dans le cadre du diagnostic territorial, la principale motivation des calédoniens et calédoniennes pour la pratique d'un sport.

On note également un développement croissant des aménagements de mobilité douce, essentiellement centrés sur l'agglomération du Grand Nouméa.

En outre, le sport au travail se développe progressivement, notamment au travers de challenges inter-entreprises (ex : CIPAC Challenge) et de programmes de bien-être au travail (ex : programme BEST de l'OPT-NC).

LT

Action n°25 :

Sensibiliser aux bienfaits des APS

LT

Action n°26 :

Inciter à bouger au quotidien

Acteurs

- Collectivités NC
- ASS NC
- CTOS-NC
- Associations
- Entreprises privées
- Etablissements de santé
- Centres de vacances et de loisirs (CVL)
- « Leaders positifs »

Bénéfices attendus

- Améliorer la santé et le bien-être de la population calédonienne
- Lutter contre la sédentarité
- Lutter contre la délinquance
- Réduction des coûts de santé pour la collectivité

Modalités de suivi

- Actions de sensibilisation et de communication
- Evènements sportifs grand public
- Aménagement en libre accès
- Programmes de santé au travail



NOUVELLE-CALÉDONIE

* APS = activités physiques et sportives



Objectif Stratégique 3 :

Favoriser la pratique des activités physiques et sportives des calédoniennes et calédoniens

OO10 : Renforcer la pratique des APS à l'école

Le sport scolaire se fédère autour de 3 organismes en Nouvelle-Calédonie, l'USEP (Union Sportive pour l'Enseignement du premier degré), l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire) et l'UNC (Université de la Nouvelle-Calédonie), qui témoignent d'un certain engagement en faveur de l'activité physique et sportive à l'école.

Un des défis majeurs réside dans la sensibilisation des enseignants à l'importance et aux bénéfices des APS. Bien que ces activités contribuent à la santé physique et mentale des élèves, ainsi qu'à leur développement social et émotionnel, leur intégration dans le programme scolaire peut être entravée par des enseignants peu formés ou peu informés.

Aussi, le nombre d'intervenants qualifiés pour animer des sessions d'APS dans les écoles est actuellement insuffisant dans de nombreuses communes du territoire. Ces professionnels jouent un rôle crucial dans l'organisation et la mise en œuvre d'activités sportives adaptées et attrayantes pour les élèves.



Action n°27 :

LT

Systematiser les modules de sensibilisation et d'apprentissage des APS sur le temps scolaire et périscolaire

Action n°28 :

LT

Développer la mise à disposition des intervenants spécialisés au service des écoles en partenariat avec les collectivités, le mouvement sportif et les groupements d'employeurs

Acteurs

- Nouvelle-Calédonie (DENC)
- 3 Provinces (DERES, DEFIJ, DEPIL)
- Vice-rectorat NC
- UNC
- GESLS et GENSL
- Mouvement sportif
- Instituts de formation
- Ecoles primaires
- Enseignants

Bénéfices attendus

- Favoriser le bien-être physique, mental et social et la réussite des élèves
- Inculquer les valeurs du sport aux jeunes : fair-play, discipline, travail d'équipe, etc.

Modalités de suivi

- Nb d'heures effectives d'EPS à l'école
- Nb de modules de sensibilisation dans les écoles
- Nb d'interventions d'éducateurs sportifs dans les écoles



NOUVELLE-CALÉDONIE

* APS = activités physiques et sportives



Objectif Stratégique 4 :
Optimiser la gestion des équipements sportifs

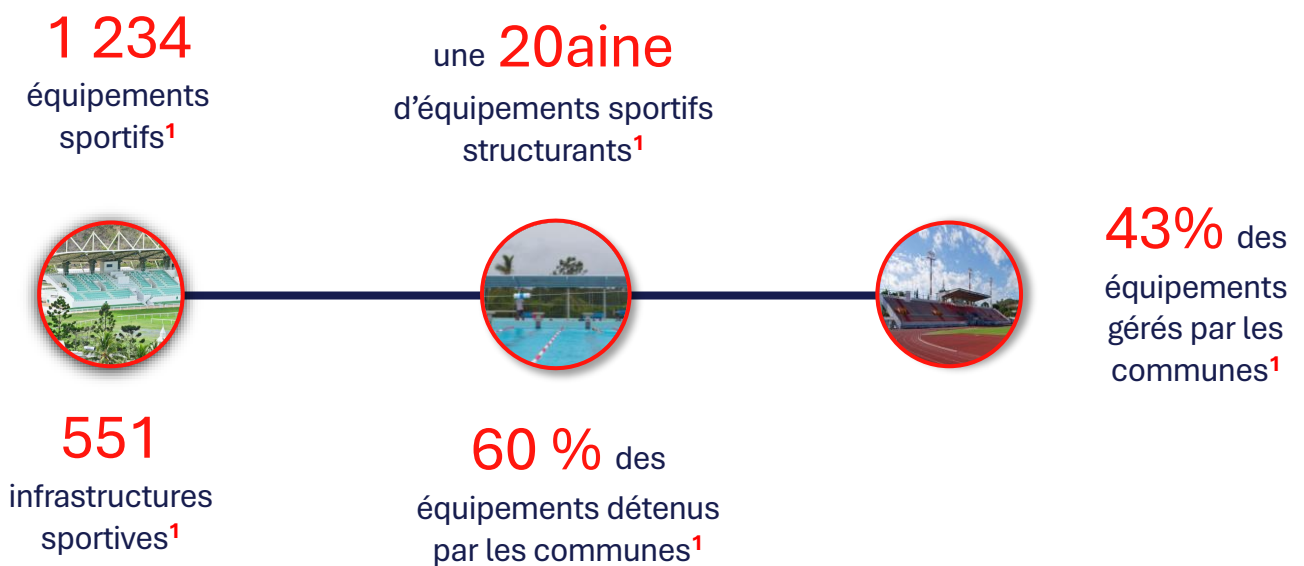


Objectif Stratégique 4 : Optimiser la gestion des équipements sportifs

L'impulsion donnée par les Jeux du Pacifique (1966-1987-2011) a permis d'établir un nombre conséquent d'**infrastructures sportives** sur l'ensemble du territoire, ce qui a favorisé la pratique sportive pour un large public calédonien.

Cependant, un constat critique révèle des problèmes de vétusté pour une partie des installations sportives du territoire. En effet, la priorité pour la Nouvelle-Calédonie, du point de vue des équipements structurants, n'est pas en termes de construction supplémentaire mais plutôt en la création d'un plan concerté de rénovation et de réhabilitation. De plus, les collectivités, et tout particulièrement les communes, ressentent parfois un sentiment d'isolement face à la gestion des équipements sportifs, qu'elles peinent à intégrer dans leur schéma d'aménagement pluriannuel. Enfin, des défis tels que l'animation des équipements sportifs ou encore la transition énergétique demeurent à relever.

En somme, bien que la Nouvelle-Calédonie dispose d'une base solide en termes d'équipements sportifs, des efforts sont requis pour leur maintien, leur adaptation aux besoins des usagers, et leur gestion efficace à l'échelle territoriale.





0011 :

Mutualiser la gestion, l'entretien et la rénovation des équipements entre toutes les institutions pour assurer une cohérence à l'échelle du territoire

Dans un contexte d'amélioration de la gestion des équipements sportifs en Nouvelle-Calédonie, il semble primordial de favoriser la collaboration entre les différents acteurs impliqués, facilitant ainsi la prise de décision et la mise en œuvre de stratégies concertées sur l'allocation des ressources. Certaines collectivités du territoire peinent parfois à anticiper et intégrer les frais de fonctionnement et d'entretien des infrastructures sportives, ce qui implique souvent une gestion au cas par cas en fonction des urgences.

Plusieurs actions sont donc nécessaires pour renforcer la coordination, la planification et l'efficacité des interventions. Ces actions vont permettre d'établir des critères objectifs pour l'allocation des ressources et l'identification des priorités en matière d'investissement et de rénovation des équipements sportifs calédoniens.



Action n°29 :

LT

Fixer le cadre d'intervention de chaque collectivité dans les équipements sportifs



Action n°30 :

CT

Créer une cellule de coordination composée d'un représentant de chaque institution et des utilisateurs des équipements

Action n°31 :

CT

Créer une classification des équipements structurants

Action n°32 :

CT

Etablir un plan pluriannuel d'investissement des infrastructures sportives en priorisant la reconstruction des équipements détériorés

Acteurs

- Nouvelle-Calédonie
- Provinces
- Communes
- Etat
- CTOS-NC
- Cellule de coordination
- Monde économique

Bénéfices attendus

- Repositionnement des rôles et responsabilités des collectivités
- Mutualiser les ressources et réduire les coûts
- Anticiper les besoins de financement

Modalités de suivi

- Rédaction et adoption des textes
- Création de la cellule de coordination
- Classification des équipements
- Etablissement du plan d'investissement





0012 : Assurer la pérennité des infrastructures sportives

La Nouvelle-Calédonie compte un nombre significatif d'infrastructures vieillissantes nécessitant une modernisation. Prioriser la rénovation plutôt que la construction de nouvelles installations est capitale pour répondre aux besoins locaux.

Ainsi, adapter les appels à projet aux réalités territoriales et lancer des appels à projet du gouvernement NC et des provinces permettrait de cibler efficacement les projets de rénovation les plus urgents et de répondre aux besoins locaux en matière d'infrastructures.

En proposant des incitations fiscales et des avantages aux entreprises qui investissent dans le domaine sportif à travers du mécénat ou du sponsoring, l'objectif serait de mobiliser de nouvelles sources de financement pour la construction et l'entretien des équipements calédoniens. Ces mesures permettraient de diversifier les sources de financement et de renforcer la participation du secteur privé dans le développement du sport.

Action n°33 :

Adapter les appels à projet de l'Etat et de l'ANS aux problématiques territoriales et lancer des appels à projet du GOUV NC et des Provinces ouverts aux communes

MT

Action n°34 :

Encourager les financements privés par l'intermédiaire d'outils fiscaux adaptés

MT

Acteurs

- Collectivités NC
- Etat (ANS)
- MEDEF
- Chambres consulaires
- CESE NC

Bénéfices attendus

- Maintien des équipements en bon état
- Possibilité de rénover les installations qui en ont besoin
- Nouvelles sources de financement (privé)

Modalités de suivi

- Nb d'AAP lancés
- Nb de projets déposés, éligibles et soutenus
- Répartition des AAP par institution
- Taux de participation des investisseurs privés sur les installations





0013 : Développer les économies énergétiques et technologiques des infrastructures sportives

En Nouvelle-Calédonie, le développement des économies énergétiques et technologiques des infrastructures sportives représente un enjeu majeur dans le contexte actuel.

De nombreuses infrastructures sportives calédoniennes sont vieillissantes et bien qu'essentielles pour la promotion des APS, elles peuvent devenir des gouffres énergétiques coûteux à entretenir.

L'étude réalisée tout récemment par la province des Îles sur ses équipements énergivores, et qui va permettre d'équiper certaines structures de panneaux photovoltaïques, est un exemple qui encourage à entreprendre une démarche similaire à l'échelle du territoire.

Ces actions vont contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la réalisation d'économies financières sur le long terme.

Action n°35 :

CT

Réaliser une étude énergétique des infrastructures coûteuses

Action n°36 :

LT

Rendre les équipements connectés et automatisés et renforcer leur autonomie énergétique

Acteurs

- Cellule de coordination
- Collectivités NC
- Etat
- Propriétaires des équipements structurants

Bénéfices attendus

- Prioriser les équipements pour l'optimisation énergétique
- Diminution des coûts de fonctionnement
- Autonomie des infrastructures
- Bénéfices pour les utilisateurs

Modalités de suivi

- Réalisation de l'étude énergétique
- Nombre d'équipements rénovés & en cours de rénovation pour renforcer l'autonomie énergétique
- Retour sur investissement (ROI) par équipement rénové





Objectif Stratégique 5 :
Accompagner l'accès au
sport de haut niveau



Objectif Stratégique 5 : Accompagner l'accès au sport de haut niveau

La Nouvelle-Calédonie, à l'instar d'autres régions d'Outre-Mer, offre un potentiel certain pour l'épanouissement du **sport de haut niveau**, et son accès notamment, par son environnement et son climat favorable à une pratique quasi permanente. Comparativement à ses voisins français du Pacifique, le territoire compte un nombre significatif de sportifs de haut niveau. Le Centre International Sport et Expertise (CISE)¹ joue notamment un rôle important en offrant un cadre moderne et adapté aux besoins des sportifs et des encadrants du sport de haut-niveau.

Le territoire rencontre cependant de nombreux défis, à travers la nécessité de répondre aux besoins des encadrants, des athlètes et des para-athlètes par le biais de structures, de formations adaptées et d'un suivi médical renforcé. Aussi, l'isolement géographique de la Nouvelle-Calédonie nécessite un accompagnement accentué des sportifs de haut niveau, afin de pallier les défis logistiques et émotionnels liés à l'éloignement. Par ailleurs, valoriser l'image des sportifs de haut niveau en tant que modèles de réussite est crucial pour inspirer les générations futures.

Ces actions doivent être menées en parallèle de la stratégie Ambition Bleue de l'ANS, afin de renforcer l'impact et la cohérence des initiatives visant à promouvoir le sport de haut niveau en Nouvelle-Calédonie.

39 sportifs calédoniens
sur la liste SHN²



79 sportifs calédoniens
classés « Espoirs » et
16 classés « collectifs
nationaux »²

32 médailles Olympiques &
Paralympiques remportées par
des sportifs calédoniens³



Une **10aine** d'encadrants
ayant un profil adapté au
suivi des SHN

5 établissements scolaires
avec horaires aménagés
pour les sportifs



5 structures d'accession
nationale et **4** structures
d'accession territoriale



NOUVELLE-CALÉDONIE

¹ le CISE est un établissement géré par le CTOS-NC

² Source MSJOP 2024

³ dont 4 de sportifs installés sur le territoire après carrière



OO14 : Bénéficiaire d'une structure dédiée au sport de haut niveau

Malgré les ressources favorables sur le territoire pour le développement sportif, le manque d'une structure unique de proximité entrave le plein potentiel des sportifs calédoniens ayant un projet de haut niveau.

Dans ce contexte, il semble essentiel de répondre au besoin urgent de créer un cadre favorable à l'épanouissement et à la performance des athlètes et des encadrants du sport de haut niveau, en particulier par le biais de la mise en œuvre d'une Maison Régionale de la Performance (MRP) sur le territoire.

Cette MRP s'avère indispensable pour fournir un environnement intégré et spécialisé visant à soutenir le développement et les performances des sportifs de haute performance et de haut niveau (SHN) en Nouvelle-Calédonie. À travers un accompagnement renforcé des sportifs et des structures inscrites aux Plans de Performances Fédéraux, ainsi que la collaboration entre les acteurs du sport de haut niveau, la MRP vise à créer les conditions optimales pour le succès des athlètes.



Action n°37 :

CT

Mettre en place la Maison Régionale de la Performance (MRP) de Nouvelle-Calédonie

La MRP de Nouvelle-Calédonie s'inscrit parfaitement dans la **stratégie Ambition Bleue de l'ANS** : soutenir le développement du sport de haut niveau dans les régions ultramarines

Acteurs

- Etat
- CTOS-NC (CISE)
- Nouvelle-Calédonie
- Etablissements médicaux et paramédicaux

Bénéfices attendus

- Apporter une offre de proximité aux athlètes et entraîneurs
- Faciliter leur montée en compétences et la mise en réseau

Modalités de suivi

- Mise en place de la MRP NC
- Evaluation par l'ANS des actions portées par la MRP NC
- Evaluation locale de l'organisation mise en place





0015 : Structurer la filière de formation des encadrants du sport de haut niveau

Le diagnostic territorial a révélé que parmi les 358 éducateurs sportifs recensés en 2023, seulement une dizaine possède les qualifications nécessaires pour entraîner et perfectionner des SHN. Cette situation n'est pas surprenante compte tenu de la taille limitée de la population calédonienne, ce qui restreint naturellement le nombre d'experts dans chaque discipline sportive et se traduit également par un déficit de formations spécialisées.

Par conséquent, il semble important de structurer la filière de formation des encadrants dans le domaine du sport de haut niveau en tenant compte de la réalité du territoire, des profils et parcours individuels, des besoins et contraintes de formations en fonction du public visé, et également des attentes des ligues sportives. Un plan de formation global permettrait de garantir une réponse adaptée et pertinente aux besoins de développement du sport de haut niveau en Nouvelle-Calédonie.

Action n°38 :

Concevoir un plan de formation des staffs techniques des structures d'entraînement

CT

Action n°39 :

Donner une dynamique de formation fédérale annuelle dans chaque ligue

LT

Acteurs

- CTOS-NC (CISE)
- Etat
- Nouvelle-Calédonie (DJS, DTEFP)
- UNC
- Organismes de formation
- INSEP
- Fédérations françaises

Bénéfices attendus

- Aménagement des règles et des dispositifs existants pour une individualisation des parcours
- Mutualisation des parcours
- Proposition de formation en local

Modalités de suivi

- Réalisation du plan de formation
- Nb de formations fédérales d'entraîneurs dispensées / an
- Nb de ligues impactées
- Nb d'entraîneurs formés et certifiés





0016 : Accompagner les sportifs ayant un projet de haut niveau

L'isolement géographique de la Nouvelle-Calédonie constitue un réel obstacle au développement du sport de haut niveau. Les athlètes calédoniens se trouvent parfois contraints de quitter régulièrement le territoire pour participer à des compétitions, voire de s'installer en métropole afin de bénéficier d'opportunités de formation et d'entraînement adéquats. Nombreux ne sont pas bien préparés à cette transition et reviennent fréquemment en situation d'échecs, et sans pour autant obtenir de diplômes.

Que ce soit pour les sportifs établis sur le territoire ou ceux installés en métropole, un accompagnement solide est indispensable et doit inclure un suivi médical attentif, des conseils sur la gestion des aspects pratiques de la vie quotidienne et un soutien psychologique. Aussi, pour accompagner un sportif vers l'excellence, il est essentiel que sa qualité de sportif soit prise en compte pendant sa scolarité. En effet, c'est à ce moment que se posent les bases de sa formation sportive et de son développement personnel.

Action n°40 :

LT

Renforcer l'accompagnement des jeunes sportifs quittant la NC

Action n°41 :

CT

Concevoir et mettre en œuvre un suivi médical et paramédical coordonné, efficace et en phase avec les exigences du sport de haut niveau et des fédérations

Action n°42 :

LT

Aider l'accompagnement des sportifs en liste ministérielle sur le double cursus sportif et scolaire

Action n°43 :

MT

Faciliter l'accès et la participation aux compétitions de haut niveau avec la reconnaissance des fédérations

Acteurs

- Etat
- Collectivités NC
- CMS
- CAFAT
- Enseignants
- Vice-rectorat NC
- Fédérations françaises, océaniques et internationales

Bénéfices attendus

- Plus de réussites et meilleure performance
- Bonne santé physique et mentale des athlètes
- Accès à plus de compétitions et confrontations pour les athlètes



Modalités de suivi

- Sélection des potentiels sportifs quittant la NC
- Qualité et réactivité du suivi médical
- Nb d'aménagements scolaires négociés
- Nb de conventions signées ou actualisées entre les fédérations françaises, ligues calédoniennes et fédérations océaniques



0017 : Définir une politique du sport de haut niveau en Nouvelle-Calédonie

La Nouvelle-Calédonie fait face à un manque de visibilité en matière de sport de haut niveau. Il est donc important de décliner une politique du sport de haut niveau ambitieuse, spécifique à la Nouvelle-Calédonie, et en collaboration avec les acteurs du secteur sportif. Cette politique doit fournir des orientations claires et des mesures concrètes pour soutenir l'accès au sport de haut niveau sur le territoire.

Elle vise d'abord à inspirer les générations futures sur le SHN, mais aussi à assurer une transition réussie des athlètes vers le marché du travail après leur carrière sportive, via la création d'un pôle de partenaires du monde économique.

Par ailleurs, cette politique permettra non seulement de mettre en valeur les SHN mais également de soutenir des disciplines sportives émergentes, spécifiques au territoire, afin d'offrir de nouvelles opportunités pour les sportifs locaux.

Action n°44 :

CT

Décliner la politique du sport de haut niveau au sein du mouvement sportif

Action n°45 :

LT

Communiquer sur la valorisation des parcours inspirants des acteurs du SHN et utiliser leur image comme modèle de réussite

Action n°46 :

LT

Identifier et accompagner les nouvelles pratiques de haut niveau ayant un ancrage en NC

Acteurs

- Etat
- Collectivités NC
- CTOS-NC
- Acteurs du mouvement sportif
- MEDEF
- Structures d'entraînement
- Entreprises locales et nationales

Bénéfices attendus

- Reconnaissance et valorisation du SHN et de ses valeurs
- Meilleur accompagnement du sportif de haut niveau
- Valorisation de l'image du sportif pour l'entreprise













Modalités de suivi

- Elaboration de la politique SHN de NC
- Nb de partenaires privés
- Nouvelles pratiques identifiées
- Nb de titres reconnus et de sélections dans les disciplines émergentes





Résumé du plan d'action

	Actions court terme (moins de 1 an)	Actions moyen terme (entre 1 et 3 ans)	Actions long terme (entre 3 et 5 ans)
 OS1 : Professionnaliser le secteur sportif	Action n°1 Action n°2 Action n°3	 Action n°4 Action n°5 Action n°6 Action n°7 Action n°8 Action n°9 Action n°12	Action n°10 Action n°11
 OS2 : Renforcer l'attractivité du bénévolat sportif	Action n°14 Action n°15 Action n°16 Action n°19 Action n°20	 Action n°17 Action n°18	 Action n°13 Action n°21
 OS3 : Favoriser la pratique des activités physiques et sportives des calédoniennes et calédoniens	Action n°22		Action n°23 Action n°24 Action n°25 Action n°26  Action n°27 Action n°28
 OS4 : Optimiser la gestion des équipements sportifs	 Action n°30 Action n°31 Action n°32 Action n°35	Action n°33 Action n°34	 Action n°29 Action n°36
 OS5 : Accompagner l'accès au sport de haut niveau	 Action n°37 Action n°38 Action n°41 Action n°44	Action n°43	Action n°39 Action n°40 Action n°42 Action n°45 Action n°46



Les actions phares du PST



Action n°5 : Mettre en place un plan d'urgence de recrutement d'éducateurs et d'animateurs sportifs dans les quartiers et dans les tribus



Action n°13 : Créer un portail unique pour regrouper l'ensemble des AAP et des demandes de subventions



Action n°17 : Légiférer sur un statut de bénévole sportif avec divers avantages



Action n°27 : Systématiser les modules de sensibilisation et d'apprentissage des APS sur le temps scolaire et périscolaire



Action n°29 : Fixer le cadre d'intervention de chaque collectivité dans les équipements sportifs



Action n°30 : Créer une cellule de coordination composée d'un représentant de chaque institution et des utilisateurs des équipements



Action n°37 : Mettre en place la Maison Régionale de la Performance (MRP) de Nouvelle-Calédonie





Conclusion du plan d'action

La Nouvelle-Calédonie a récemment traversé une période de tensions politiques et sociales marquées par des émeutes. Lorsque ces événements sont survenus, le 13 mai 2024, les travaux relatifs au Projet Sportif Territorial (PST) étaient bien engagés et quasiment terminés. Dans ce contexte, la méthodologie a été légèrement revue pour s'adapter aux circonstances, avec notamment la tenue de réunions en visioconférence et une réorientation de certaines actions. De fait, les priorités du PST ont évolué, mettant en avant **2 axes importants et prioritaires** :

AXE (Commission 4) :
Remettre en état les
équipements du
territoire ayant été
détériorés

Un recensement des équipements endommagés lors des émeutes a été réalisé. Leur réhabilitation est devenue une priorité afin de garantir des infrastructures sportives sûres et fonctionnelles pour tous les calédoniens.

AXE TRANSVERSE :
Renforcer le lien social
à travers la pratique
sportive

Plus que jamais, il est primordial de promouvoir le vivre ensemble par le sport. Ce dernier joue un rôle crucial pour renforcer la cohésion sociale et encourager les valeurs de solidarité et de respect mutuel. Une priorité s'en dégage naturellement : former et recruter prioritairement des jeunes dans le but d'animer les quartiers et tribus de la Nouvelle-Calédonie.

Le Projet Sportif Territorial de Nouvelle-Calédonie n'est pas seulement un document stratégique, c'est une déclaration d'intention et un engagement fort envers le développement du sport sur le territoire. Malgré les défis, un avenir sera bâti où le sport contribuera pleinement à l'épanouissement de chaque calédonien et à la cohésion de la communauté.

3

Modalités de suivi des actions

Le Projet Sportif Territorial de Nouvelle-Calédonie, et en particulier son plan d'action, est un document **stratégique** et **évolutif**. Dés réorientations pourront être envisagées au cours des cinq prochaines années en fonction du contexte.

La bonne mise en œuvre de chacune des actions identifiées nécessite la mise en place d'un suivi fin et précis pour garantir leur déploiement et leur opérationnalité. Pour ce faire, la création d'un **Observatoire de suivi du PST de Nouvelle-Calédonie** s'impose.



Observatoire de suivi du PST

Composition

L'Observatoire de suivi du PST sera composé des **membres de la CRdS** et éventuellement de personnes ressources. La Mission d'Appui au Sport du Haut-commissariat de la République (**MAS-HC**) assurera la **coordination** de cet Observatoire.

Rôle

L'Observatoire de suivi du PST aura pour rôle de suivre la **progression** et le **déploiement** du **programme d'action** établi. Pour ce faire, l'Observatoire pourra s'appuyer sur les **modalités de suivi et d'évaluation** définies dans la feuille de route, et mesurer les **avancées** et les **impacts** des actions engagées. De plus, le PST n'ayant pas vocation à être un plan d'action figé, l'Observatoire sera également chargé de **réajuster les actions** lorsque nécessaire. Enfin, ce dispositif viendra également alimenter les travaux de la **Conférence des Financeurs du Sport**.

Fonctionnement

Une personne de la MAS-HC, en charge du suivi des actions du PST, présentera les travaux de l'Observatoire **semestriellement** lors des **séances plénières de la CRdS**.

Un **bilan intermédiaire** du PST sera réalisé à mi-échéance (début 2027), ainsi qu'une **évaluation globale** en fin de PST (mi 2029).



NOUVELLE-CALÉDONIE

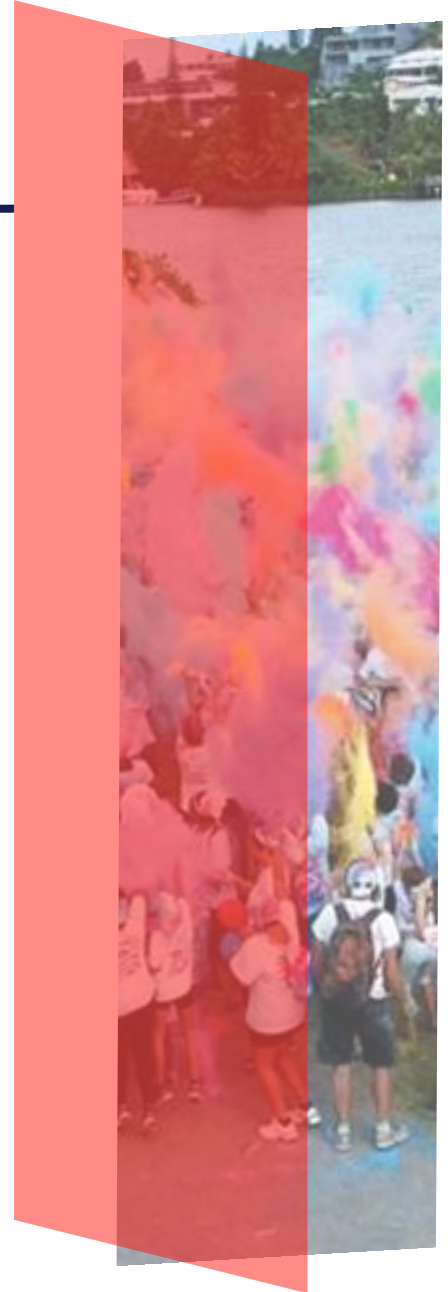


Remerciements



La Conférence Régionale du Sport (CRdS) de Nouvelle-Calédonie remercie chaleureusement toutes les personnes ayant participé aux 5 commissions thématiques et à la construction de ce Projet Sportif Territorial (PST).

La contribution de chaque participant, qu'il s'agisse des représentants de l'Etat, de la Nouvelle-Calédonie, des provinces, des communes, du monde économique ou du mouvement sportif, a été cruciale pour l'élaboration de ce projet ambitieux.



Listes des personnes présentes aux commissions (1/2)



APPAGANOU Claire, USEP-NC, membre du comité directeur

ARMIEN Grégory, gouvernement NC, Directeur DJS-NC

BADDA DE PODASALVA Corinne, USEP-NC, membre du comité directeur

BALLANGER Félicia, Haut-Commissariat, Chargée de mission à la MAS-HC

BIGEYRE Hugo, Coach athlé-santé pour TRACK'NC

BOUFENECHÉ Alan, Ville de Nouméa, Directeur de la vie citoyenne, éducative et sportive

BONBON Christophe, Ville de Dumbéa, Chef du service vie associative et sport

BOUVERNE Yan, Directeur adjoint CTOS-NC

BUI DUYET Diane, Chargée d'étude Province Sud & adjointe élu vie sportive Ville de Nouméa & ancienne SHN

CADO Audrey, MEDEF, Chargée emploi-formation

CARDINAUD Céline, CCI-NC, Responsable du pôle ingénierie et formation

CHEIKHI Nail, Haut-Commissariat, MASHC, VSC en charge du dispositif Pass'Sport

DABIN Christophe, Président CTOS-NC

DAHLIA Antoine, GESLS, Directeur du Groupement d'Employeurs Sport et Loisirs Sud

DERRAS Karim, Province Sud, DCJS, Chef de service pôle protection et valorisation du patrimoine

DAVAL Céline, gouvernement NC (DJS) & MAS-NC, Référente équipement ANS

DELANDHUY Nathalie, CTOS-NC, Chargée de mission sport-santé

DENIAUD Olivier, Responsable du pôle excellence handisport

FAIRBANK Pierre, Educateur sportif & champion paralympique

FERNADES DA ROCHA Carmella, Province Sud, Chargée de mission mise en place stratégie jeunesse

FULCHIRON Caroline, ASS-NC, Responsable du Programme : "Pathologie de surcharge"

GANE Laurent, Chef d'entreprise et champion olympique calédonien

GRANGEON Paul-Antoine, Directeur général de la SPL CARD (Centre Aquatique Régional de Dumbéa)

GUYON Mael, Patenté dans l'évènementiel sportif & prestataire DJSNC

GUAGENTI Sebastien, gouvernement NC, DJS-NC, Cellule performance

GUARDAVASCIO Zuni, Déléguée USEP-NC

Listes des personnes présentes aux commissions (2/2)



- LEROY Laura**, Province Nord, CCHI, Agent de développement en charge de l'animation des équipements sportifs
- LE DUIN Ondine**, Haut-Commissariat, MAS-HC, Chargée de mission animation de la CRdS
- LEPOUL Philippe**, Province Sud, Directeur DCJS
- MARQUES José**, Président de la ligue handisport et sport adapté de Nouvelle-Calédonie
- MARESCA Marilyn**, Haut-Commissariat, Directrice DAECPP
- MARTIN Iolani**, Province Sud, Cheffe du Pôle développement humain DCJS
- MICHALAK Eric**, Enseignant agrégé en EPS & directeur SUAPS à l'UNC
- MOUEAOU Martial**, Province Sud, DCJS, Responsable bureau des associations et subventions
- PAAGALUA Lionel**, adjoint au Maire du Mont-Dore et représentant de l'AFM-NC
- PANNE Christine**, bénévole, Secrétaire du comité régional de Karaté
- PUYOT Titouan**, Province Sud, Educateur sportif / SHN
- QUINTIN Michel**, Directeur CTOS-NC
- RAVEL Stéphanie**, Elu CTOS-NC, représentant des disciplines olympiques
- REUILLARD Eric**, Directeur technique performance de la ligue d'athlétisme
- ROULET Gilles**, Haut-Commissariat, Chef de la MAS-HC
- SALVAI Bruno**, gouvernement NC, DJS-NC, Responsable de la cellule sport-santé et développement des pratiques
- THIRION-LACROIX Christelle**, gouvernement NC, DSJ-NC, conseillère des activités physiques et sportives
- THIRION Bruno**, Province Nord, Directeur Adjoint DDHI
- TRINDADE DE ABREU Abédias**, Province Sud, Chargé de mission sport DCJS
- TROYAT Jérôme**, Président de l'association TRACK'NC
- VAITANAKI Olivia**, Coordinatrice des pôles espoirs de handball
- VALAT Caroline**, ASS-NC, Chef de projet
- VERLAGET Yolande**, Présidente de l'USEP-NC
- WAIA Sophie**, Province des Îles Loyauté, Directrice DJSL
- WILSON Suzelle**, Province Sud, Chargée de mission Clic&Mouv'
- WINTER Gérard**, gouvernement NC, Responsable cellule performance DJS-NC